REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE RIORGES

N° 2_1

OBJET :

FINANCES

GESTION BUDGETAIRE 2019 BUDGET GENERAL APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N° 1

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **4 JUILLET 2019** - 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le* 5 juillet 2019.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait 22 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON *conseillers municipaux.*

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Guy CONSTANT, Monique VIAL *conseillers municipaux.*

Absente sans excuses : Florence COLOMB

Secrétaire élue pour la durée de la session : Michelle BOUCHET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Stéphane JEVAUDAN	Pierre BARNET
Alain ASTIER	Bernard JAYOL
Christian SEON	Roland DEVIS
Blandine LATHUILIERE	Isabelle BERTHELOT
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Chantal LACOUR	Martine SCHMÜCK
Suzanne LACOTE	Andrée RICCETTI
Guy CONSTANT	Martine LAROCHE-SZYMCZAK
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élue absente sans pouvoir (Florence COLOMB)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20190704-2_1-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/07/2019
Affichage : 05/07/2019

FINANCES

GESTION BUDGETAIRE 2019
BUDGET GENERAL
APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N° 1

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

"Malgré la précision dont font preuve les prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif, il peut arriver que certains événements rendent nécessaires des modifications de recettes ou de dépenses. A cette fin, l'assemblée locale a la faculté d'adopter des décisions modificatives qui, sous forme de délibérations, autorisent l'exécutif à effectuer des opérations complémentaires, soit de recettes, soit de dépenses.

En pratique, des décisions modificatives peuvent intervenir après l'adoption du budget primitif.

La décision qui est proposée en fonctionnement intègre des régularisations de crédits et des transferts ainsi que le virement à la section d'investissement de 109 390 €.
En recettes, on retrouve essentiellement la régularisation des taxes locales pour un montant de 142 330 € suite à la notification du produit, et des dotations de l'état.
Le montant total de la section de fonctionnement est de 135 670 €.

En investissement les dépenses nouvelles concernent un complément de crédit pour la réfection des sanitaires de Beaucueil (60 000 €) ainsi que pour le local pétanque (22 800 €) suite à l'approbation d'un avenant.

En recettes d'investissement on retrouve, l'inscription du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 109 390 €, la régularisation du FCTVA (-26 000 €), et l'ajustement du fonds de concours versé par Roannais Agglomération pour la route de l'aéroport (-30 000 €).

Le montant total de la section d'investissement est de 83 900 €."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n° 1 du budget général 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 5 juillet 2019
Le Maire
Pour le Maire absent,
la première adjointe,
Martine SCHMÜCK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20190704-2_1-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/07/2019
Affichage : 05/07/2019